

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, M. GUEZE Daniel, Mme HAYART Amandine, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte, Melle MENADI Cindy

Absents excusés : M. BOULON Thierry, M. BOIS Bernard, Mme COPIE Magali, M GRIMAUD Guillaume

Secrétaire de séance : Melle MENADI Cindy

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

## **ACHAT TERRAIN COURTIAL**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet de maison des artisans et devant le refus de la famille PESENTI de procéder à un échange de terrain pour permettre un accès nécessaire au futur bâtiment, les propriétaires de l'usine les fils de Jules COURTIAL ont été rencontrés, ceux-ci seraient d'accord de vendre la parcelle C491 d'une superficie de 1112 m<sup>2</sup> qui jouxte la parcelle C 205 objet de la précédente délibération aux mêmes conditions de prix 4.80 euros le m<sup>2</sup> soit la somme de 5 337,60 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'achat par la commune à la société les fils de Jules COURTIAL de leur parcelle de terrain cadastrée C 491, d'une superficie de 1112 m<sup>2</sup>, au prix de 4,80 € du m<sup>2</sup>,
- autorise Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et de signer tous les actes y afférents, sachant que les frais de bornage et d'actes seront à la charge de la commune.

## **PROJET PHOTOVOLTAIQUE**

Dans le cadre du projet « Bâtiment des Artisans », le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à demander des subventions à la Préfecture dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander ces subventions.

## **AUTORISATION PAIEMENT INVESTISSEMENT AVANT VOTE BP 2017**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la loi autorise le paiement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif de l'année en cours sous certaines conditions.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le trésorier municipal à procéder à la prise en charge et au règlement des mandats d'investissement qui lui seront transmis avant le vote du Budget Primitif 2017 et ce dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement de l'année 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et autorisent le trésorier à régler les différents mandats d'investissement qui lui seront adressés avant le vote et l'approbation du BP 2017 dans les conditions décrites précédemment.

## **ADHESION CHARTE REGIONALE ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Monsieur le Maire montre à l'ensemble du conseil municipal les documents demandés par Guillaume GRIMAUD afin de voir les tarifs pour différentes solutions de désherbage ainsi que la solution mise en place par le Syndicat Eyrieux-Clair.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte régionale d'entretien des espaces publics, proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône Alpes (CROPPP) :

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zone agricoles et non agricoles.  
Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voirie...)
- En Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ».
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.
- L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE CAPCA**

Il est demandé de désigner les membres des commissions de travail thématique, à savoir :

- Développement économique, attractivité du territoire
- Services à la population, solidarités, mobilités
- Culture, sport ; vie associative
- Aménagement de l'espace, urbanisme, logement

- Environnement : politiques de l'eau, rivières, assainissement, déchets, climat, énergies
- Administration, ressources humaines, finances

Mr le Maire sera délégué titulaire de toutes ses commissions et Daniel GUEZE sera délégué suppléant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

↳ Ardéchoise 2018

Appel de Mr DESBOS pour l'organisation de l'Ardéchoise en 2018. Passage à Châteauneuf de Vernoux. Voir auprès des Amis de Châteauneuf, Castelvive et le Petit Nice pour organiser des animations.

Voir pour un partenariat avec l'usine Courtial

↳ Document sur la qualité de l'eau

Voir si explication de Véolia à faire part lors du prochain conseil municipal.

↳ Adressage

Voir comment cela peut être mis en place sur la commune.

↳ Mme MACHISSOT Ginette informe que l'un des lampadaires à l'entrée du village ne fonctionne plus.

La séance est levée à 22h00